

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
 ➤ présents : 31 ➤ contre :
 ➤ votants : 34 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 27 février 2024

Séance du 4 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 4 mars à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Pont-de-Vaux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER a donné pouvoir à Monsieur Christian FAVRE pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYIAT.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Marc WILLEMS a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux : tarifs amarrage 2023/2024.

Conformément à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, article 32, et le contrat de délégation de service public, article 19, la société Scite Plaisance, représentée par Monsieur Frédéric ROUXEL, délégataire pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux, a transmis à la Communauté de Communes Bresse et Saône, aux fins d'approbation, les nouvelles grilles des tarifs applicables au 1^{er} octobre 2023 comme suit :

Année	Jour	Semaine	Mois	Semestre	Longueur
984	14	64	191	775	0-4
984	14	64	191	775	4-5
1063	15	64	191	837	5-6
1063	15	72	201	837	6-7
1293	16	72	201	881	7-8
1337	16	80	207	913	8-9
1400	17	80	219	974	9-10
1550	17	80	243	1064	10-11
1704	18	87	259	1140	11-12
1824	18	87	280	1217	12-13
1930	19	87	297	1293	13-14
2052	20	96	325	1414	14-15
2205	27	122	350	1558	15-16
2356	28	130	379	1685	16-17
2508	30	139	401	1798	17-18
2661	32	147	431	1922	18-19
2812	33	155	456	2039	19-20
2965	35	172	487	2178	20-22
3499	38	190	562	2500	22-25
4030	41	207	647	2908	25-30
4336	-	-	703	3418	>30

Ces tarifs représentent une augmentation de 2,5%.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 32

Vu l'article 19 du contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux – octobre 2019 à septembre 2024

Vu la proposition de grille tarifaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs énoncés ci-dessus applicables au contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux à compter du 1^{er} octobre 2023.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,


